

Dans le cadre de la succession de _____ (ci-après le « Défunt ») :

je (nous) soussigné(s),

(nom et adresse du ou des liquidateurs)

et agissant en notre qualité de **liquidateur(s)** (ci-après nommé(s) le « Liquidateur ») déclare(ons) solennellement :

- que le Défunt, domicilié au _____
est décédé le _____ ;
- que son état matrimonial au moment de son décès était _____
et que, s'il y a lieu, le contrat de mariage ne contient aucune disposition affectant la transmission par décès des biens décrits à la présente déclaration;
- que le Défunt a disposé de ses biens par :
 - a) testament daté du _____ , lequel est toujours en vigueur, n'ayant jamais été révoqué ou modifié;

OU

- b) contrat de mariage daté du _____
en faveur de : _____ ;

OU

- c) nomination du tribunal consacrée dans un certificat de nomination à titre de fiduciaire ou de nouveau fiduciaire de la succession (Ontario), dans une lettre d'homologation, dans les lettres d'administration testamentaires accordée(s) aux personnes ci-haut mentionnées le : _____ ;
- que le Défunt a nommé en tant que Liquidateur : _____

 - que parmi les biens transmis dans sa succession se trouvent les valeurs détenues par Courtage à escompte Banque Laurentienne inc. (ci-après « CEBL ») au(x) compte(s) :

_____	_____	_____
-------	-------	-------

et que par conséquent, nous donnons à CEBL instruction d'effectuer le transfert des bien décrits ci-haut de la façon suivante :

a) par liquidation et émission d'un chèque à l'ordre de la succession :

_____ ;

b) par transfert total au compte de _____ détenu chez CEBL;
(nom et numéro de compte)

c) autrement (spécifier) : _____

Nous certifions sous serment que cette déclaration solennelle est à notre connaissance complète et véridique, sachant qu'elle porte la même force exécutoire que si elle avait été faite sous serment et en vertu de la Loi sur la preuve au Canada,

et nous signons :

_____	_____
	Date
_____	_____
	Date
_____	_____
Déclarants	Date

Déclaré et signé devant moi à _____

ce _____^e jour du mois de _____ de l'an _____

(Commissaire à l'assermentation)